

DEPARTEMENT DU  
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE  
CLERMONT-FERRAND



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024**  
**N° 2024.06.01**

Conseillers en exercice	<b>33</b>	<b>L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du mardi 18 juin 2024, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.</b>
Présents	<b>29</b>	
Absents représentés	<b>3</b>	
Absents non représentés	<b>1</b>	

**Étaient présents :**

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Guy PICARLE, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Valérie BERTHÉOL, Philippe ROCHETTE, Aïcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Francis GAUMY, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Vivien GOURBEYRE, Aurélien BAZIN, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Isabelle FOURTIC, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Jean-François MAUME

**Absents représentés :**

Damien PESSOT représenté par Hervé GRANDJEAN  
Dominique MOLLE représenté par Hélène VEILHAN  
Aline FAYE représentée par Jean-François MAUME

**Absents non représentés**

Yaëlle MATHIEU-PÉGART

*Christine LECHEVALLIER a été nommée secrétaire de séance.*

## **CREATION DE 8 POSTES POUR FAIRE FACE A L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE / RECRUTEMENT D'AGENT NON TITULAIRES**

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

**Vu** le décret n°85-1229 du 20 novembre 1958 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 28 mai 2024,

**Considérant** la nécessité de recruter des agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée limitée à six mois sur une période d'un an.

**Considérant** que les missions confiées à ces agents seraient celles d'agents de catégorie C (Adjoints Techniques et Adjoints Administratifs) de même que leur rémunération, déterminée sur l'indice du premier échelon du grade considéré.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par **32 Voix Pour** décide :

- **D'AUTORISER** la création de huit postes pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et le recrutement d'agents non titulaires répartis sur l'année 2024 afin de renforcer les effectifs.
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2024 pour 33 semaines.

LE MAIRE  
Jean-Paul CUZIN